



31 août 2018

CIRCULAIRE CTOI

2018-40

Madame/Monsieur,

ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR RENFORCER LE SYSTÈME DE SURVEILLANCE DES NAVIRES (SSN) DE LA CTOI

En 2016, la Commission a approuvé une proposition visant à une étude de faisabilité sur des options permettant de renforcer le Système de Surveillance des Navires de la CTOI. Après un certain retard dans le démarrage de ces travaux, je souhaite vous informer que, grâce au soutien financier du Fonds mondial pour la nature (WWF), ces travaux sont désormais en cours. L'organisme approuvé par le Groupe de pilotage du SSN afin de réaliser ces travaux est Pontus Consulting.

Dans le cadre de ces services de conseil, Pontus Consulting analysera les commentaires soumis par les CPC par le biais du questionnaire sur le SSN (Circulaire CTOI 2017-88). Ce faisant, le consultant principal, M. Wez Norris, ou son associé, pourrait être amené à recontacter les CPC pour obtenir des éclaircissements sur leurs commentaires. J'espère que les CPC contactées ne manqueront pas de prêter pleinement assistance au consultant.

Je vous remercie pour le soutien que vous apporterez à cette étude.

Cordialement,

Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif

Pièces jointes :

- Aucune

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union européenne, France (Territoires), Guinée, Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du sud, Sri Lanka, Soudan, République Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni (TOM), Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes :** Liberia, Sénégal. **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Président de la CTOI. Copie :** Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC, Groupe de pilote du SSN

Ce message est envoyé uniquement par email.